

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB LTÉE	Numéro de permis 2017786	Date d'inspection Le 22 juillet 2021	
Nom de l'établissement Garderie École de la Petite Enfance 2		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.
Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus sont gardés propres et en bon état.
Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Une discussion avec l' adjointe administrative sur l'importance de gardés propres et en bon état les jouets qui sont mis à la disposition des enfants.
Un jeu à été interdit.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2021

Date

original signé par
Julie Plourde

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juillet 2021

Date